

budget 2016**un budget équilibré mais des facteurs de risques**

Dans un contexte économique fragile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2016 présentant un excédent de recettes de 300'000 francs, en amélioration de 20.1 millions par rapport au budget précédent. Le budget est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges. Il permet de financer les thématiques prioritaires de la Municipalité, avec des recettes qui connaissent une augmentation légèrement supérieure aux charges. Les investissements restent à un niveau élevé avec 153.2 millions. Les facteurs de risques pesant sur les charges et sur les recettes des prochaines années doivent inciter la Municipalité à poursuivre les efforts engagés en vue d'assainir les finances communales et d'améliorer la marge d'autofinancement. Les résultats escomptés pour 2016 démontrent que cette politique porte ses fruits aussi longtemps que les recettes fiscales se maintiennent.

Le compte de fonctionnement du budget 2016 de la Ville de Lausanne fait apparaître un excédent de recettes de 300'000 francs. Cette amélioration du résultat escompté – 20.1 millions par rapport au budget 2015 – est principalement due à une politique de maîtrise des dépenses. Les charges communales courantes sont stables, avec un accroissement de 0.4%. Elles intègrent les actions particulières, avec la poursuite des efforts de développement des projets prioritaires. Dans ces domaines, la Ville consacrera 2.5 millions à la création de 156 nouvelles places d'accueil de l'enfance et 400'000 francs à la prise en charge des personnes vulnérables. Depuis le début de la législature, le secteur de la petite enfance a vu la création de 736 nouvelles places d'accueil (6.1 millions), la sécurité a bénéficié de 68 postes supplémentaires à la police et de 6 postes pour les équipes SIP (sécurité, prévention, intervention). Les mesures destinées au personnel communal (santé et sécurité au travail, apprentissage), l'environnement, avec l'élimination des micropolluants et la culture (politique du livre) complètent la liste des actions prioritaires de la Municipalité depuis 2011. Au total, ces secteurs représentent des charges annuelles de l'ordre de 16 millions de francs.

Les résultats attendus sont péjorés par la baisse du dividende d'EOS, la diminution de l'impôt sur les personnes morales et le financement de projets prioritaires, pour un total d'environ 18 millions. A l'inverse, les autres recettes fiscales progressent, la charge péréquative diminue, de même que les charges d'intérêts, alors que le résultat des services industriels s'améliore. Il en résulte une amélioration d'environ 23 millions. Les effectifs des collaborateurs communaux sont stables, hormis un accroissement de 21.7 postes pour la petite enfance et de 31.4 postes autofinancés (conventions de prestations, nouvelles recettes ou recettes commerciales), qui n'entraînent pas de dépenses supplémentaires. Les autres secteurs ne représentent que 6 postes, dont 2 dans le domaine prioritaire de la santé et sécurité au travail.

Globalement, la progression des charges durant l'actuelle législature reste nettement en-deçà de la législature précédente, avec une croissance cumulée de 11% en 5 ans, contre 23% entre 2006 et 2011. Les revenus progressent légèrement, malgré la diminution des recettes des personnes morales - en raison des abaissements d'impôt consentis par le Canton - et malgré la baisse des recettes provenant des dividendes d'EOS (-36 millions depuis le début de la législature). Cette hausse est toutefois plus modeste que celle enregistrée au cours de la législature précédente. La conjoncture fragile ainsi que les projets cantonaux de baisses successives de l'imposition des entreprises font ainsi peser des risques sur les recettes communales pour les prochaines années. Dans ce contexte, la Ville de Lausanne insiste sur l'importance d'une révision des mécanismes péréquatifs



intercommunaux à l'horizon 2017, telle que le prévoit le Canton, afin de mieux répartir entre les communes les effets des diminutions de recettes des entreprises. Lausanne est à ce titre particulièrement concernée : si elle compte près de 20% de la population cantonale, elle concentre 40% des revenus des personnes morales, signe de dynamisme économique mais aussi facteur de fragilité à l'heure de la diminution des impôts payés par les entreprises. A ce titre, l'anticipation de la réforme de l'imposition des entreprises en 2017 doit faire l'objet d'une compensation ciblée. Par ailleurs, l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants est de la responsabilité de l'Etat et des communes, il est dès lors essentiel que la participation étatique soit augmentée afin d'accompagner l'effort de création de nouvelles places d'accueil au niveau communal.

des investissements à un niveau élevé

Les investissements 2016 se montant à 153.2 millions, contre 144.1 millions de francs en 2015. Ce niveau élevé s'explique par la nécessité d'accompagner la croissance de la Ville tout en finançant les grands projets prioritaires de renouvellement et de modernisation des équipements. Les réalisations principales concernent les réseaux (59.9 millions), le stade et centre de football de la Tuilière pour 25.9 millions, les routes et la rénovation des établissements scolaires, avec respectivement 7.9 et 8.5 millions de francs. La marge d'autofinancement s'établit à 78.8 millions (51.4%) laissant apparaître un besoin d'endettement supplémentaire de 74.4 millions sur l'exercice.

La dette communale devrait atteindre 2.694 milliards, avec un endettement de 2.2 milliards net. Les charges d'intérêt continuent à diminuer, profitant d'un contexte favorable, pour se situer à 65.1 millions, en baisse de 3.5 millions. L'amélioration de la marge d'autofinancement reste une priorité pour la Municipalité, qui constate qu'elle dispose d'une marge de manœuvre limitée dans ce domaine compte tenu de l'importance des projets d'investissement majeurs auxquels la Ville devra faire face dans un avenir proche (Métamorphose, axes forts, etc.).

La Municipalité souligne la croissance solide des recettes fiscales depuis 5 ans, compensée par la baisse des dividendes (EOS) et celle des marges des services industriels. Compte tenu de ces facteurs et de l'accroissement de la facture sociale sur laquelle la Ville n'a pas de prise, elle constate que la maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier. Pour cette raison, le maintien des prestations publiques et le développement des domaines prioritaires implique d'agir sur les dépenses (maîtrise des charges), sur les recettes et sur les mécanismes de solidarité (péréquation). C'est la ligne que suit la Municipalité, notamment avec le développement des instruments de suivi et de contrôle des finances.

Le budget 2016 est le reflet de la volonté politique de maîtrise de la progression des charges sans renoncer aux actions prioritaires de la législature. Les risques financiers toujours présents incitent à la prudence et au maintien sans relâchement des efforts engagés.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**

Lausanne, le 6 octobre 2015